

# Fondation DE LA CSN

## Fonds de solidarité DE LA FTQ

En plus des  
avantages du REER, deux  
fonds qui permettent  
d'obtenir des crédits  
supplémentaires de 30 %.

Bernard Gauthier

Photos : Sonia Jam

Le Fonds de la CSN et le Fonds de solidarité FTQ sont essentiellement des sociétés à capital de développement (ou de risque) qui investissent l'épargne des travailleurs dans des PME pour favoriser le maintien et la création d'emplois au Québec. En retour, les épargnants peuvent accumuler un pécule intéressant à la retraite à un taux de rendement acceptable.

En plus d'offrir les avantages fiscaux que comporte le REER, l'acheteur obtient un crédit d'impôt supplémentaire de 30 %, ce qu'aucun autre fonds ne peut offrir en vertu des lois existantes au pays.

Les actions peuvent être transférées dans un REER autogéré. C'est donc dire qu'un investisseur, dont le taux d'imposition est de 50 % et qui devrait payer au fût 1 000 \$ cette année, recevrait un remboursement d'impôt de 800 \$.

Le calcul est simple : 500 \$ remboursable grâce au REER et 300 \$ par le biais du crédit d'impôt. Ce 800 \$ peut facilement être réinvesti dans un fonds commun de placement admissible à un REER, lequel accordera à l'épargnant un remboursement supplémentaire de 400 \$. Ainsi, le client obtiendra un investissement de 1 800 \$

